



## AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ANRMP)

### AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N°S 92/2017 « SELECTION D'UN CONSULTANT FIRME POUR LA DEFINITION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE LA COTE D'IVOIRE »

Une profonde réforme du système des marchés publics a été engagée il y a une dizaine d'années et ce, dans un souci d'efficacité et de transparence dans la gestion des finances publiques et particulièrement du système des marchés publics. Le décret n° 2009-259 du 6 août 2009 tel que modifié par les décrets n° 2014-306 du 27 mai 2014 et n° 2015-525 du 15 juillet 2015, constituant un des résultats majeurs de cette réforme et intégrant l'ensemble des directives de l'UEMOA, en matière de passation, d'exécution de contrôle et de régulation des marchés publics, traduit la volonté de l'Etat de Côte d'Ivoire de rendre conforme son système national de gestion des marchés publics et des conventions de délégation de service public aux normes et pratiques internationales, a abouti à la création de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP).

Ainsi, pour une meilleure et plus grande efficacité de gestion du système ivoirien de passation des marchés, la formation des différents acteurs de ce système s'avère plus que nécessaire.

1. L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) de Côte d'Ivoire, dans le cadre de l'exécution de ses missions, se propose de recourir à des services de consultants firme pour la définition de la stratégie nationale de renforcement des capacités dans le domaine des marchés publics et des délégations de service public.
2. Les services du Consultant firme consisteront après l'évaluation du système et de l'environnement des marchés publics, à définir la stratégie nationale de renforcement des capacités dans le domaine des marchés publics et des délégations de service public.
3. L'ANRMP invite les candidats éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations ci-après :
  - (i) les qualifications pour exécuter les services pressentis (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, etc.) ;
  - (ii) les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience du consultant firme ;
  - (iii) les références des clients bénéficiaires des prestations décrites.

4. Les consultants seront sélectionnés conformément aux procédures nationales décrites par le Code des Marchés publics (Décret n°2015-525 du 15 juillet 2015 modifiant le décret n° 2009-259 du 06 août 2009 portant Code des marchés publics, tel que modifié par le décret n° 2014-306 du 27 mai 2014) et sur la base des critères d'évaluation ci-dessous :
  - l'expertise du consultant firme;
  - l'expérience du consultant firme (références professionnelles).
5. Une liste restreinte d'au-moins trois (03) candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité de régulation des marchés publics. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières.
6. Les consultants firme intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous indiquée, les jours ouvrables de 07 h 30 mn à 12 h 30 mn et de 13 h 30 mn à 16 h 30 mn.
7. Les manifestations d'intérêt seront rédigées en langue française et comprendront au moins : la lettre d'intention, les références des activités similaires déjà réalisées et les copies des documents attestant de l'expérience mentionnée.
8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous plis fermés en quatre (04) exemplaires dont un (01) original à l'adresse ci-dessous au plus tard le **27 juillet 2017 à 09 heures 00 minute**

**Secrétariat de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)**

**Rue du Lycée Français, Cocody-Rivière 3 - Lot 1085 - Ilot n° 118**

**25 BP 589 Abidjan 25**

**Téléphone : 22 40 00 40 - fax : 22 40 00 44**

9. L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) en séance publique le 27 juillet 2017 à 09 heures 30 minutes à l'adresse ci-dessous :

**Salle de conférence de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics  
(ANRMP)**

**Rue du Lycée Français, Cocody-Rivière 3 - Lot 1085 - Ilot n° 118**

**25 BP 589 Abidjan 25**

**Téléphone : 22 40 00 40 - fax : 22 40 00 44**

NB : les envois des plis par voie électronique ne seront pas admis. Les plis doivent porter la mention suivante : « **AMI N°S 92/2017 - Sélection d'un consultant firme pour la définition de la stratégie nationale de renforcement des capacités dans le domaine des marchés publics et des délégations de service public** ».